



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



Le SNES, pour agir ensemble

## Stage AESH « Métier, droits, carrière » organisé par la FSU40 (SNES et SNUipp) à DAX, collège ALBRET

Tu es AESH et tu souhaites t'informer, questionner et échanger avec des collègues AESH et des militants syndicaux sur toutes les questions concernant ton métier, tes droits, ta carrière...

La FSU Landes avec ses syndicats le SNUipp-FSU40 et le SNES-FSU40 te proposent de venir le **JEUDI 24 MARS** participer au stage organisé au collège Albret à DAX de 9h à 16h30

### La participation aux stages syndicaux est de droit.

- Qui peut s'inscrire?
  - Toute personne exerçant les fonctions d'AESH syndiquée ou non syndiquée.
- Comment faire?
  - Vous devez adresser un courrier au Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) accompagné d'une demande d'autorisation d'absence et d'une convocation, le tout devant transiter via l'IEN (pour les AESH travaillant en écoles) ou le Chef d'Établissement (pour les AESH travaillant en collège ou lycée) un mois avant la tenue du stage à savoir avant le **24 février** dernier délai.

### Participer à un stage syndical, c'est :

- l'occasion de débattre
- échanger entre pairs
- avoir des réponses à ses questions
- réfléchir tous ensemble

**JEUDI 24 MARS 2022**

**Stage AESH**

**« Métier, droits, carrière »**

**de 9h00 à 16h30**

**au collège ALBRET de DAX**

**route d'Orthez**

***Inscrivez-vous au stage avant le 24 février !***

**(modalités d'inscription page 2)**

# Stage du jeudi 24 mars 2022

## 1

Envoyer un courrier de demande de congé pour stage au moins **1 MOIS AVANT** le début du stage (soit le **24 février dernier délai**).

NOM Prénom  
Etablissement d'exercice

M. le DASEN des Landes  
S/c de M ou Mme le / la Principal/e ou Proviseur/e ou de M. ou Mme le directeur-trice d'école  
Madame / Monsieur la / le Principal/e Proviseur/e, M. le DASEN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 13 novembre 1982 (art.2), relative aux agents non titulaires de l'Etat, définissant le droit à la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 24/03/2022 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à DAX.

Il est organisé par la section départementale de la FSU, sous l'égide du centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature

## 2 Confirmation de l'inscription par mail

[snu40@snuipp.fr](mailto:snu40@snuipp.fr)  
ou à  
[snesc40@bordeaux.snes.edu](mailto:snesc40@bordeaux.snes.edu)

Une participation aux frais de déplacement  
et de repas est prévue pour les syndiqué.e.s

**Inscrivez-vous dès maintenant !**

## 3

### Le programme

**9h** : Accueil des stagiaires

**9h30** : Introduction du stage

**9h45** : Claire GILLES secteur revendicatif du SNUipp- FSU et Marie BLOY responsable secteur AESH SNES-FSU de Bordeaux

Les nouvelles circulaires du 5 juin 2019 (quel impact sur nos droits, notre fonctionnement au quotidien)

Focus sur les PIAL, que cachent-ils ? Les dangers d'unemutualisation forcée, collaborations Enseignants/AESH, autres...

**10h45** : Débats / Échanges

**12h00** : Repas

**14h00 / 15h** : Échanges et débats

**16h30** : Clôture du stage